

Demande préalable à la création ou diffusion de supports de communication

Ce formulaire est mis en place pour faciliter la coordination et le respect des délais de création, d'impression et/ou de mise en place.

Il est à faire valider par le Service Communication de la Ville.

Selon les supports demandés, le délai à respecter sera d'**un mois au minimum** avant l'événement ou la date du besoin. Les demandes plus conséquentes, sur plusieurs médias pourront prendre de **3 à 4 mois**.

Merci de contacter le responsable de la communication pour le délai exact.

Veuillez remplir et transmettre ce formulaire interactif

à lbarety@mairie-roquebrune-argens.fr qui le fera valider par le Cabinet du Maire.

Si pas de validation, aucune action de communication ne sera programmée ou lancée.



Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

LE DEMANDEUR

Nom du service / de l'association : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mme - M. : NAPOLI **agissant en qualité de:**

N° de téléphone : **email :** SNAPOLI@MAIRIE-ROQUEBRUNE-ARGENS.FR

L'OBJET DE LA DEMANDE

Manifestation / évènement : COM INTRANET

Lieu et date de la manifestation : RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

DATE DE LA DEMANDE 09/08/2022

supports	Quantités		Date de retrait souhaitée
Affiches A3
Affiches A4
Flyers recto
Flyers recto/verso
Invitations numériques	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	Date souhaitée
Relation presse	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	Date souhaitée
Comm. web	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	Date souhaitée
Comm. Facebook	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	Date souhaitée
Affiches RIS	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Banderole 420 x 93 cm

Le positionnement des banderoles s'effectuera suivant l'appréciation du service Evénementiel de la Ville, au gré des disponibilités du moment.

Signature du Demandeur

Validation de Monsieur le Maire

.....

SUIVI DU COURRIER

SERVICE EMETTEUR : ADRESSAGE - RECENSEMENT

DATE :

09-août-22

OBJET :
COM INTRANET RECRUTEMENT
AGENTS RECENSEURS

REFERENCES

Courrier de recrutement + fiche de poste

VISA CHEF DE SERVICE

NOM: MERLE-GUERRY Emmanuelle
DATE: 09/08/2022

SIGNATURE: 

VISA D.G.A.

NOM: CORNEC Véronique
DATE:

SIGNATURE: 

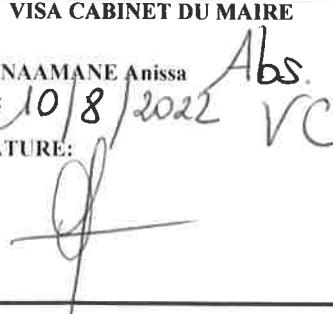
VISA D.G.S.

NOM: DUTREUX Michel
DATE: 10/08/2022

SIGNATURE:

VISA CABINET DU MAIRE

NOM: NAAMANE Anissa
DATE: 10/08/2022

SIGNATURE: 



Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

Roquebrune-sur-Argens, le

08 AOUT 2022

Service adressage - recensement

Tél : 04 94 19 59 59

Affaire suivie par : Silvana NAPOLI

Nos Réf : JC-PT-EMG

Objet : Recensement 2023

P.J. : fiche de poste agent recenseur

Madame, Monsieur,

Le recensement INSEE de la population est prévu du 19 janvier au 25 février 2023. La commune est chargée de l'organisation et de la réalisation de la collecte des questionnaires sur son territoire : le Village, la Bouverie, les Issambres. Ce recensement nécessite le recrutement de plusieurs agents.

Si vous souhaitez candidater, je vous demande de bien vouloir vous assurer auprès de votre responsable de service que vous serez en mesure de vous libérer pour les deux demi-journées de formation dispensées par l'INSEE car il s'agit de formations obligatoires.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'être agent recenseur nécessite d'être disponible pour la tournée de reconnaissance qui aura lieu avant le 19 janvier 2023, également pour effectuer les enquêtes durant la période de recensement. La tournée de reconnaissance et les enquêtes seront effectuées en dehors de vos heures de travail.

Chaque agent recenseur sera accompagné par le coordonnateur communal et devra lui rendre compte de l'avancement des enquêtes régulièrement.

Vous trouverez en pièce jointe la fiche de poste correspondante au métier d'agent recenseur qui vous apportera des précisions sur les qualités requises nécessaires à cette mission.

Veuillez indiquer dans la lettre de candidature votre préférence concernant la quantité de logements à recenser : soit compris entre 50 et 150 ; soit compris entre 151 et 250.

Je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
La conseillère municipale désignée,

Pascale TESSONNEAU





FICHE DE POSTE AGENT RECENSEUR

Le recensement INSEE de la population est prévu du 19 janvier au 25 février 2023. La commune est chargée de l'organisation et de la réalisation de la collecte des questionnaires sur son territoire : le Village, la Bouverie, les Issambres. Ce recensement nécessite le recrutement de plusieurs agents.

Les agents recenseurs seront rémunérés de la façon suivante :

- **Les agents publics communaux** (fonctionnaires ou contractuels de droit public) seront rémunérés par une adaptation de leur régime indemnitaire et, le cas échéant par des heures supplémentaires pour les agents à temps complet et des heures complémentaires pour les agents à temps non complet. Cette rémunération sera portée à un montant maximum de 500€ nets pour les agents recenseurs qui effectueront une quantité de logements recensés compris entre 50 et 150 et à un montant maximum de 1000€ nets pour une quantité de logements recensés compris entre 151 et 250. Les agents pourront, à titre exceptionnel, et après information faite au comité technique, effectuer des heures supplémentaires au-delà du plafond mensuel.
- **Les agents recenseurs recrutés** seront rémunérés en fonction du nombre de logements recensés pour un montant fixé à 500€ nets pour de logements recensés compris entre 50 et 150 et à un montant fixé à 1000€ nets pour une quantité de logements recensés compris entre 151 et 250.

Missions :

- L'agent recenseur se voit confier un ensemble d'adresses à recenser couvrant la totalité du territoire communal. Les adresses affectées aux agents recenseurs ne tiennent pas compte de leur lieu d'habitation ou de leur préférence.
- L'agent recenseur s'occupe seul des adresses et collecte les informations pour tous les logements des adresses qui lui sont confiées.
- L'agent recenseur réalise la tournée de reconnaissance, le recensement et dépose les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, puis les récupère une fois remplis.
- Une formation préalable à la prise de fonction sera dispensée par l'INSEE début janvier 2023.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

- Bonne connaissance de la commune,
- Discrétion, moralité
- Méthodique
- Importante disponibilité,
- Persévérance,
- Capacité relationnelle.

L'agent recenseur devra effectuer sa mission en dehors des heures de travail.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser votre candidature, après accord de votre hiérarchie, à Mme Silvana NAPOLI, coordonnatrice recensement, AVANT LE 31 OCTOBRE 2022.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle

HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse
B.P. 50 004
83621 roquebrune-sur-argens CEDEX
04 94 19 59 59

MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Archeaux
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 59 59

MAIRIE ANNEXE DE LA BOUVERIE

2, rue du Prince Ferdinand de
Bourbon des deux Siciles
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 50 28

MAIRIE ANNEXE DES ISSAMBRES

Place San Peire
83380 Les Issambres
04 94 55 07 16